

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 443-06-04-21 MODIFIANT NUMÉRO CIVIQUE ET CHANGEMENT DE RUE

CONSIDÉRANT la modification de vocation du 101, rue de l'Église, soit de passer de 1 logement à 2 logements;

CONSIDÉRANT QUE la résidence est dans la zone 113-CR et que la conversion en résidence bi-familiale est autorisée;

CONSIDÉRANT QUE les entrées principales donnent directement sur la rue la Petite-Pointe;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère qu'il y a lieu de modifier les numéros civiques et le changement de rue;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 6 avril 2021;

À CES CAUSES, il est proposé par Mme Marie-Claude Samuel, appuyé par M. Yanick Godon et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le règlement portant le numéro 443-06-04-21 modifiant numéro civique et changement de rue soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

La modification est ainsi libellée :

NUMÉRO CIVIQUE

NOM	LOT #	MATRICULE	ANCIEN	NOUVEAU
9265-1124 Québec inc.	5 617 952	9355_72_8193	101, rue de l'Église	10, rue Petite- Pointe 20, rue Petite- Pointe

Article 3

Le propriétaire est responsable d'identifier leur propriété correctement.

Article 4

Une copie conforme de ce règlement est adressée au propriétaire qui a une modification.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi. **ADOPTÉE**

Christian Gendron, maire

François Hénault, directeur général